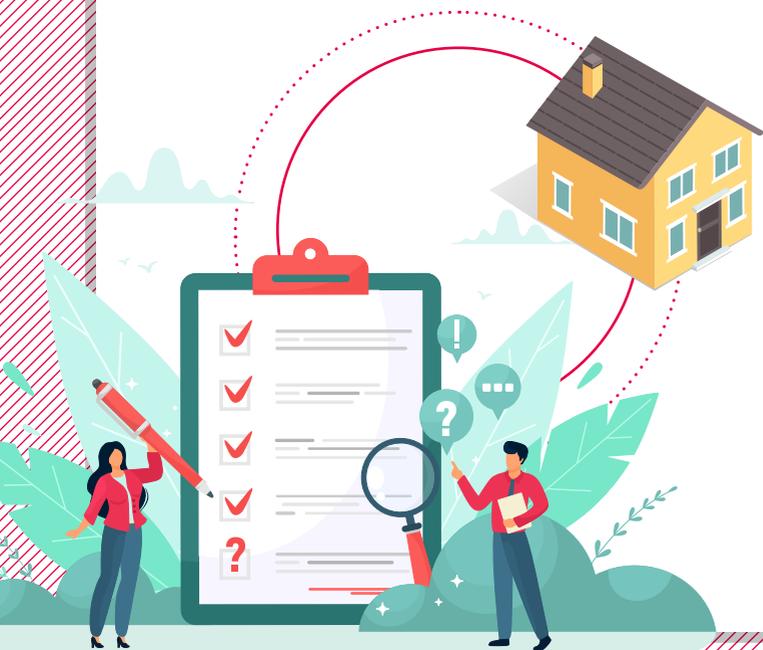


DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE LIMOGES MÉTROPOLE

« *Ce qu'il faut savoir* »



Aureil
Boisseuil
Bonnac-la-Côte
Chaptelat
Condat-sur-Vienne
Couzeix
Eyjeaux
Feytiat
Isle
Le Palais-sur-Vienne
Le Vigen
Limoges
Panazol
Peyrilhac
Rilhac-Rancon
Saint-Gence
Saint-Just-le-Martel
Solignac
Verneuil-sur-Vienne
Veyrac

LOGEMENT SOCIAL

de quoi parle-t-on ?

- **HLM « Habitations à loyers modérés »** sont gérés par des organismes de logements sociaux, encore appelés bailleurs sociaux.
- **Logements de qualité :** bien situés et bien entretenus, la majorité dispose d'une bonne isolation.
- **Accessibles à de nombreux ménages :** près de 65 % des ménages peuvent faire une demande pour un logement social, sous conditions de ressources. Comme il y a beaucoup de demandes, les dossiers sont priorisés selon leur degré d'urgence et le délai d'attente entre l'enregistrement et l'attribution d'un logement peut prendre plusieurs mois.
- **Loyer plafonné pour répondre aux différents niveaux de revenus :** dans une même résidence, pour des logements identiques et avec les mêmes prestations, on peut donc trouver des loyers différents, adaptés à tous les revenus.

LE LOGEMENT SOCIAL N'EST PAS GRATUIT



Les locataires doivent s'acquitter d'un loyer et de charges (électricité, chauffage, etc.) chaque mois. L'APL (aide personnalisée au logement) peut aider les familles qui ont peu de revenus (à vérifier auprès de la Caisse d'allocations familiales www.caf.fr). Elle est déduite du loyer et versée directement au bailleur social.



CHIFFRES CLÉS DU LOGEMENT SOCIAL À LIMOGES MÉTROPOLE

<p>21 473 logements sociaux répartis dans 400 résidences</p>		<p>18 973 appartements</p>
		<p>2 500 maisons</p>
<p>17 867 logements à Limoges</p>	<p>3 500 logements hors Limoges</p>	<p>9 mois d'attente en moyenne</p>
<p>Environ 2 000 attributions par an</p>		<p>Plus de 6 000 demandes sont en cours</p>
<p>1 600 logements T1</p>	<p>4 200 logements T2</p>	<p>9 100 logements T3</p>
<p>5 500 logements T4</p>	<p>986 logements T5</p>	<p>87 logements T6</p>

source RPLS 2022

QUI FAIT QUOI ?

HLM-INFO

Les organismes HLM, aussi appelés organismes de logements sociaux ou bailleurs sociaux, construisent et louent des logements, enregistrent les demandes, peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Ils ont tous une commission d'attribution des logements qui examine les candidatures et attribue les logements.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les communes autorisent la construction des logements sociaux, renseignent sur les logements présents sur leur territoire. Elles ne sont pas responsables de l'attribution des logements mais elles donnent leur avis lors des commissions d'attribution.

L'État autorise les constructions des organismes HLM et donne son avis lors des commissions d'attribution.



Limoges Métropole coordonne le travail avec les organismes HLM, les communes et l'État pour créer plus de logements sociaux sur le territoire et améliorer la mixité.



Action Logement accompagne les salariés dans leur recherche d'un logement social.

www.actionlogement.fr



- D'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés.
- Ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés.

Vous pouvez également vous enregistrer sur la plateforme locative du groupe Action Logement pour visualiser et postuler sur les offres de logement disponibles :



FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Êtes-vous éligible ?

L'accès au logement social est réglementé et dépend de votre avis d'imposition. Vous aurez besoin de connaître votre revenu fiscal mentionné sur votre avis d'imposition de l'année précédente (n-1).

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez consulter les sites suivants :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869 ou www.hlm-info.fr

INFOS AUPRÈS DES GUICHETS ENREGISTREURS :

LIMOGES HABITAT

224 rue François Perrin CS 90 398
87010 LIMOGES CEDEX 1
05 55 43 45 00
www.limogeshabitat.fr

CDC HABITAT

2 rue Georges Magadoux
87007 LIMOGES CEDEX 1
05 55 33 93 20
limoges.agence@cdc-habitat.fr
www.cdc.habitat.fr

NOALIS

161 avenue Armand Dutreix
CS 80 028
87001 LIMOGES CEDEX
05 16 42 35 00
contact@noalis.fr
www.noalis.fr

SCALIS

7 rue Ventenat
87000 LIMOGES
05 55 32 00 42
contact@scalis.fr
scalis.polylogis.immo

ODHAC 87

4 rue Robert Schuman
87170 ISLE
13 place du commerce
87350 PANAZOL
05 55 05 42 00
onvousrepond@odhac87.fr
www.odhac87.fr

VILLE DE LIMOGES

1 square Jacques Chirac
87000 LIMOGES
05 55 45 61 36
accueil.logement@limoges.fr

VILLE DE PANAZOL

Rue Jean Monnet
87350 PANAZOL
05 55 06 47 70
mairie@mairie-panazol.fr

Déposer une demande

2 POSSIBILITÉS



Enregistrez votre demande sur :
www.demandedelogement87.fr

Votre demande sera **visible par tous les organismes qui ont des logements sociaux** sur l'une des 20 communes de Limoges Métropole. **Une seule demande suffit** et vous pouvez l'actualiser à tout moment !



Vous avez également la possibilité de télécharger le dossier de demande ou de l'obtenir en version papier **auprès d'un organisme HLM ou d'une mairie**. Une fois complété, vous devez le déposer auprès d'un guichet enregistreur qui se chargera de l'enregistrer.

Les mairies peuvent également vous renseigner sur les logements sociaux existants dans leur commune. Toutefois, comme elles ne sont pas des guichets enregistreurs, elles n'ont pas connaissance des logements disponibles.

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

Demandez un logement qui correspond à la taille de votre famille et à votre situation :



Personne seule : T1 (1 pièce de vie unique) ou T2 (1 chambre)



Couple : T2 ou T3 (2 chambres)



Famille avec 1 enfant : T3 ou T4 (3 chambres)



Famille avec 2 enfants : T4 ou T5 (4 chambres)



Famille avec 3 enfants et plus : T4, T5 ou T6 (5 chambres)

Demandez plusieurs communes parmi les 20 communes de Limoges Métropole. À Limoges, vous pouvez même préciser les quartiers qui vous intéressent.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE ?



Votre demande sera définitivement prise en compte lorsque vous aurez fourni :

- Votre pièce d'identité française valide.
- Ou votre titre de séjour valide, si vous êtes de nationalité étrangère.



Une fois votre demande complétée et vérifiée par un organisme HLM, **vous recevrez une attestation d'enregistrement avec un numéro unique.**

Attribution d'un logement

Lorsqu'un logement est libre, l'organisme HLM sélectionne des candidats qui ont :

- Demandé cette commune ou ce quartier.
- Une famille adaptée à la taille du logement libre.
- Des revenus adaptés au montant du loyer.

Le bailleur tient aussi compte **des situations d'urgence et des priorités.**

Si votre dossier est retenu pour un logement, il est proposé à une commission qui attribue les logements : **c'est la commission d'attribution.**

Cette commission étudie au moins trois dossiers par logement. Le premier candidat retenu est contacté directement et dispose **d'un délai de 10 jours pour accepter ou refuser** le logement proposé.



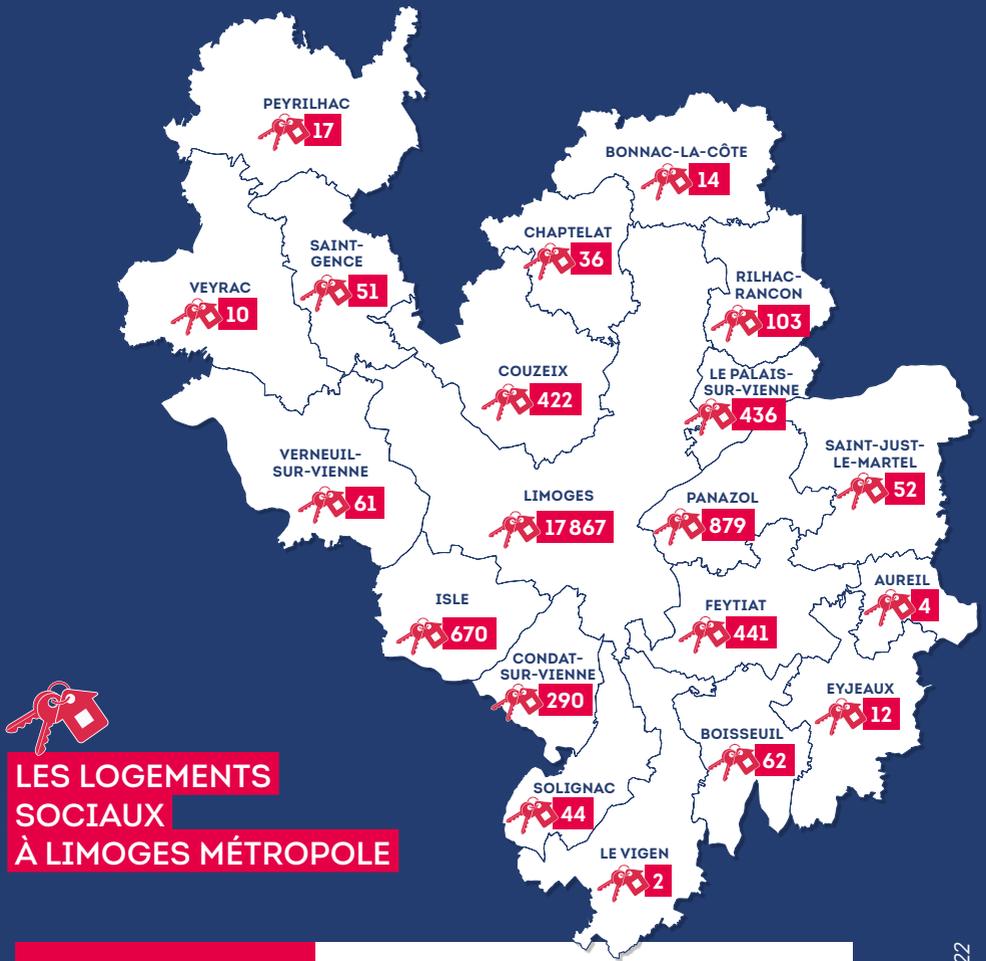
Si votre demande concerne un logement situé sur une commune de Limoges Métropole. Celle-ci va être notée : c'est la cotation !

La cotation permet de comparer les demandes et de départager les candidatures grâce à des critères objectifs. Par exemple, **vous obtenez plus de points si vous êtes dans une situation difficile** (sans domicile, victime de violence, hébergé, éloigné de votre travail, en situation de handicap, etc.).

Pour valider des points de cotation, il suffit de remplir correctement la demande, le calcul est automatique. Toutefois, il est indispensable de fournir tous les justificatifs demandés. Cette cotation est une aide à la décision pour la commission d'attribution qui reste souveraine.

Pour en savoir plus sur la cotation : www.limoges-metropole.fr (page Habitat)

Une fois votre demande enregistrée il est possible de la mettre à jour dans votre espace personnel sur www.demandedelogement87.fr
La cotation se mettra à jour automatiquement.



LES LOGEMENTS SOCIAUX À LIMOGES MÉTROPOLE



LIMOGES MÉTROPOLE
HABITAT

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1
05 55 45 79 00
habitat@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr

source : RPLS 2022